

Acompte de 5% sur tous les vols!!!

L'acompte de 5 % est calculé exclusivement sur le montant payé par avance de vos heures de vol avec ou sans double commande (tous les autres frais , cotisations, licence FFA, doivent être réglés en dehors de ce système d'acompte).

Pour en bénéficier :

- vous devez avoir en permanence un compte personnel positif
- vous devez régler vos heures par des versements de **500 € au minimum**.

Le Trésorier imputera sur votre compte un avoir d'un montant équivalent à 5% de la somme que vous aurez versée.

Par exemple, votre compte est positif, vous versez 700 €, vous bénéficiez d'un avoir de 35 € sur votre compte.

Si votre compte est débiteur de 75 €, vous ne pouvez pas bénéficier de l'acompte. Il vous faut auparavant alimenter votre compte d'un montant de 75 €.

Si vous versez une somme inférieure à 500 € (499 € par exemple!!) vous ne pouvez pas bénéficier de l'acompte.

Si, après un vol, votre compte devient négatif, vous ne pouvez pas voler à nouveau sans avoir un compte créditeur. Vous devez au moins effectuer un versement d'un montant équivalent au déficit sinon vous êtes susceptible de perdre la totalité de l'acompte déjà versé pour l'année en cours. Les acomptes déjà perçus seront alors inscrits en dépense par le Trésorier.

Ne vous attribuez pas vous même la remise, seul le trésorier ou le président sont habilités à le faire!